

ARRETE DU MAIRE N° 302/2025

Relatif à la circulation et au stationnement
Route de Colmar et Rue du Docteur Paul Pflimlin

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE WINTZENHEIM,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2212-2, L. 2213-1, L. 2213-2 et les articles L. 2541-1 et suivants ;

Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes ;

Vu l'arrêté municipal n° 235/2020 en date du 11 juin 2020 portant délégation de signature à M. Benoît FREYBURGER - Conseiller Municipal Délégué aux chemins ruraux et à la sécurité ;

CONSIDERANT que pour permettre les travaux d'extension du réseau souterrain basse tension, du 61 au 67 route de Colmar et du 67 route de Colmar au 39 rue du Docteur Paul Pflimlin il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement comme suit :

ARRETE

ARTICLE 1er : Pour permettre la réalisation des travaux cités ci-dessus, la circulation et le stationnement seront réglementés du mercredi 2 juillet 2025 au vendredi 11 juillet 2025 de la façon suivante :

- Vitesse limitée à 30 km/heure au droit du chantier ;
- Rétrécissement de la chaussée avec maintien du sens de circulation ;
- Interdiction de stationner au droit du chantier.

ARTICLE 2 : Des panneaux de signalisation conformes aux types fixés par les règlements en vigueur seront placés pour attirer l'attention des usagers, par l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 3 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera poursuivie conformément aux lois en vigueur.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Agence Territoriale Routière de Colmar - INGERSHEIM ;
- Majore, Commandant de la gendarmerie de WINTZENHEIM-INGERSHEIM ;
- Ateliers Municipaux de Colmar – Service enlèvement des ordures ménagères ;
- TAMAS BTP 67– 17, rue Large – 67210 VALFF ;
- Monsieur le chef de corps des sapeurs-pompiers de WINTZENHEIM ;
- LA TRACE ;
- Messieurs les agents de la Police Municipale de WINTZENHEIM.

Fait à Wintzenheim, le 25 juin 2025



Benoît FREYBURGER

Conseiller Municipal Délégué
aux chemins ruraux et à la sécurité